

**Dimanche 3 novembre 2013**

**3 novembre 2013**

**Élection** Montréal

[jevotepourmaville.ca](http://jevotepourmaville.ca)

Bureau du président d'élection  
**514 872-8683**

Montréal 



© Adaptation en texte simplifié

Simplicom

Dernière mise à jour en date du 21 août 2013



## C'est quoi, les élections ?

Dans une élection,  
les citoyens votent  
pour choisir le maire de la ville.

Les citoyens votent aussi pour choisir  
un maire d'arrondissement  
un conseiller de la ville  
et un conseiller d'arrondissement.

## C'est quand, les élections ?

Les élections seront le **dimanche 3 novembre 2013**  
de 10 heures le matin à 8 heures le soir.

Si vous ne pouvez pas être là,  
vous pouvez voter le **dimanche 27 octobre 2013**  
de midi à 8 heures le soir.

Le **dimanche 27 octobre 2013**  
tous les bureaux de vote seront accessibles  
aux personnes à mobilité réduite.





L'entrée d'un bureau de vote



L'intérieur d'un bureau de vote



## Si vous ne pouvez pas vous déplacer à cause d'un problème de santé...

Vous pouvez voter de chez vous.

Pour voter de chez vous,  
vous devez vous inscrire.

Pour vous inscrire,  
téléphonez au **514 872-8683**.

Quelqu'un prendra rendez-vous avec vous.

La date limite pour vous inscrire  
est le **17 octobre 2013**.

Vous pouvez aussi voter  
à un bureau d'élection.

Pour trouver un bureau d'élection  
téléphonez au **514 872-8683**.



Si vous votez à un bureau d'élection,  
les dates sont :

**Vendredi 25 octobre 2013**

de 9 heures le matin à 9 heures le soir

**Lundi 28 octobre 2013**

de 9 heures le matin à 9 heures le soir

**Mardi 29 octobre 2013**

de 9 heures le matin à 9 heures le soir

**Mercredi 30 octobre 2013**

de 9 heures le matin à 2 heures l'après-midi

Pour en savoir plus,  
visitez notre site web  
**jevotepourmaville.ca**

ou téléphonez au **514 872-8683**

ou envoyez un courriel  
à **election@ville.montreal.qc.ca**



# 1 mois avant les élections

Pour voter, votre nom doit être sur la liste.

Si votre nom est sur la liste,  
vous allez recevoir un carton par la poste  
dès le **24 septembre 2013**.

Le carton s'appelle  
**avis d'inscription à la liste électorale.**

Le carton ressemble à ceci :

<p><b>3 novembre 2013</b></p> <p><b>Élection Montréal</b> levoteecourmariville.ca</p> <p>À l'occupant / To the occupant 576, rue Inconnu Montréal QC H1H 2H8</p> <p>ARRONDISSEMENT / BOROUGH XX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX</p> <p>DISTRICT ÉLECTORAL / ELECTORAL DISTRICT XXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX</p> <p>SECTION DE VOTE / POLLING SUBDIVISION    XX</p>	<p><b>AVIS D'INSCRIPTION / NOTICE OF ENTRY</b> ELECTION DU 3 NOVEMBRE 2013 ELECTION - NOVEMBER 3, 2013</p> <p>Électeur(s) inscrit(s) sur la liste électorale à cette adresse</p> <p>Elector(s) entered on the list of electors at this address</p> <div style="border: 2px solid black; padding: 10px; text-align: center;"> <p>UNTEL, Madeleine UNTEL, Michelle UNTEL, Pauline UNTEL, Richard UNTEL, Serge</p> </div>																																												
<p><b>AVIS D'INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE</b></p> <p>Si vous constatez des erreurs ou des omissions dans l'inscription des noms ou de l'adresse mentionnés sur cet avis, vous pouvez vous présenter devant la commission de révision de votre choix pour faire une demande d'inscription, de correction ou de radiation à la liste électorale. Il est important de vérifier ces informations puisque <b>VOUS DEVEZ ÊTRE INSCRIT</b> sur la liste électorale pour pouvoir voter.</p> <p><b>Horaires des commissions de révision</b></p> <table border="0"> <tr><td>DIMANCHE 6 OCTOBRE</td><td>12 H À 18 H</td></tr> <tr><td>LUNDI 7 OCTOBRE</td><td>12 H À 20 H</td></tr> <tr><td>MARDI 8 OCTOBRE</td><td>12 H À 20 H</td></tr> <tr><td>MERCREDI 9 OCTOBRE</td><td>12 H À 20 H</td></tr> <tr><td>JEUDI 10 OCTOBRE</td><td>12 H À 20 H</td></tr> </table> <p>5 de ces commissions de révision sont prolongées selon l'horaire suivant:</p> <table border="0"> <tr><td>VENDREDI 11 OCTOBRE</td><td>12 H À 20 H</td></tr> <tr><td>SAMEDI 12 OCTOBRE</td><td>12 H À 18 H</td></tr> <tr><td>DIMANCHE 13 OCTOBRE</td><td>12 H À 18 H</td></tr> <tr><td>MARDI 15 OCTOBRE</td><td>12 H À 20 H</td></tr> <tr><td>MERCREDI 16 OCTOBRE</td><td>12 H À 20 H</td></tr> <tr><td>JEUDI 17 OCTOBRE</td><td>12 H À 20 H</td></tr> </table> <p>Les adresses des commissions de révision et des commissions de révision prolongées se trouvent sur l'encart joint.</p>	DIMANCHE 6 OCTOBRE	12 H À 18 H	LUNDI 7 OCTOBRE	12 H À 20 H	MARDI 8 OCTOBRE	12 H À 20 H	MERCREDI 9 OCTOBRE	12 H À 20 H	JEUDI 10 OCTOBRE	12 H À 20 H	VENDREDI 11 OCTOBRE	12 H À 20 H	SAMEDI 12 OCTOBRE	12 H À 18 H	DIMANCHE 13 OCTOBRE	12 H À 18 H	MARDI 15 OCTOBRE	12 H À 20 H	MERCREDI 16 OCTOBRE	12 H À 20 H	JEUDI 17 OCTOBRE	12 H À 20 H	<p><b>NOTICE OF ENTRY ON THE LIST OF ELECTORS</b></p> <p>If there are any errors or omissions in the names or addresses on the notice, you may file an application for entry, correction or striking off with the board of revisors of your choice. Check the information carefully since <b>YOU MUST BE ENTERED</b> on the list of electors to vote.</p> <p><b>Schedule for boards of revisors</b></p> <table border="0"> <tr><td>SUNDAY, OCTOBER 6</td><td>NOON TO 6 P.M.</td></tr> <tr><td>MONDAY, OCTOBER 7</td><td>NOON TO 8 P.M.</td></tr> <tr><td>TUESDAY, OCTOBER 8</td><td>NOON TO 8 P.M.</td></tr> <tr><td>WEDNESDAY, OCTOBER 9</td><td>NOON TO 8 P.M.</td></tr> <tr><td>THURSDAY, OCTOBER 10</td><td>NOON TO 8 P.M.</td></tr> </table> <p>Five of these boards of revisors are extended, as follows:</p> <table border="0"> <tr><td>FRIDAY, OCTOBER 11</td><td>NOON TO 8 P.M.</td></tr> <tr><td>SATURDAY, OCTOBER 12</td><td>NOON TO 8 P.M.</td></tr> <tr><td>SUNDAY, OCTOBER 13</td><td>NOON TO 8 P.M.</td></tr> <tr><td>TUESDAY, OCTOBER 15</td><td>NOON TO 8 P.M.</td></tr> <tr><td>WEDNESDAY, OCTOBER 16</td><td>NOON TO 8 P.M.</td></tr> <tr><td>THURSDAY, OCTOBER 17</td><td>NOON TO 8 P.M.</td></tr> </table> <p>Locations of the boards of revisors and of extended boards of revisors are listed on the attached document.</p>	SUNDAY, OCTOBER 6	NOON TO 6 P.M.	MONDAY, OCTOBER 7	NOON TO 8 P.M.	TUESDAY, OCTOBER 8	NOON TO 8 P.M.	WEDNESDAY, OCTOBER 9	NOON TO 8 P.M.	THURSDAY, OCTOBER 10	NOON TO 8 P.M.	FRIDAY, OCTOBER 11	NOON TO 8 P.M.	SATURDAY, OCTOBER 12	NOON TO 8 P.M.	SUNDAY, OCTOBER 13	NOON TO 8 P.M.	TUESDAY, OCTOBER 15	NOON TO 8 P.M.	WEDNESDAY, OCTOBER 16	NOON TO 8 P.M.	THURSDAY, OCTOBER 17	NOON TO 8 P.M.
DIMANCHE 6 OCTOBRE	12 H À 18 H																																												
LUNDI 7 OCTOBRE	12 H À 20 H																																												
MARDI 8 OCTOBRE	12 H À 20 H																																												
MERCREDI 9 OCTOBRE	12 H À 20 H																																												
JEUDI 10 OCTOBRE	12 H À 20 H																																												
VENDREDI 11 OCTOBRE	12 H À 20 H																																												
SAMEDI 12 OCTOBRE	12 H À 18 H																																												
DIMANCHE 13 OCTOBRE	12 H À 18 H																																												
MARDI 15 OCTOBRE	12 H À 20 H																																												
MERCREDI 16 OCTOBRE	12 H À 20 H																																												
JEUDI 17 OCTOBRE	12 H À 20 H																																												
SUNDAY, OCTOBER 6	NOON TO 6 P.M.																																												
MONDAY, OCTOBER 7	NOON TO 8 P.M.																																												
TUESDAY, OCTOBER 8	NOON TO 8 P.M.																																												
WEDNESDAY, OCTOBER 9	NOON TO 8 P.M.																																												
THURSDAY, OCTOBER 10	NOON TO 8 P.M.																																												
FRIDAY, OCTOBER 11	NOON TO 8 P.M.																																												
SATURDAY, OCTOBER 12	NOON TO 8 P.M.																																												
SUNDAY, OCTOBER 13	NOON TO 8 P.M.																																												
TUESDAY, OCTOBER 15	NOON TO 8 P.M.																																												
WEDNESDAY, OCTOBER 16	NOON TO 8 P.M.																																												
THURSDAY, OCTOBER 17	NOON TO 8 P.M.																																												



© Adaptation en texte simplifié  
Simplicom

Dernière mise à jour en date du 21 août 2013

Sur le carton,  
il est écrit le nom de toutes les personnes  
qui habitent chez vous.

Les personnes qui ont leur nom sur le carton  
peuvent voter.

**Lisez bien le carton !**

Est-ce que votre nom est sur le carton ?

Est-ce que votre nom est bien écrit ?

Est-ce que les noms des personnes sur le carton  
sont des personnes qui habitent chez vous ?





## **Vous trouvez des erreurs sur le carton ?**

Vous devez aller à la **commission de révision** pour faire corriger le carton.

### **Si vous voulez faire corriger votre carton, vous devez montrer 2 documents :**

- 1 document avec votre nom complet et votre date de naissance.

Par exemple :

- carte d'assurance maladie
- certificat de naissance
- carte d'hôpital
- passeport canadien

- 1 document avec votre nom complet et votre adresse.

Par exemple :

- permis de conduire
- facture d'électricité
- facture de téléphone
- bail
- bulletin scolaire
- compte de taxes



Pour savoir où est la commission de révision  
la plus près de chez vous,  
visitez notre site web

**jevotepourmaville.ca**

ou téléphonez au **514 872-8683**

ou envoyez un courriel  
à **election@ville.montreal.qc.ca**

Vous pouvez aller à la commission de révision  
aux jours suivants :

**Dimanche 6 octobre 2013**

de midi à 6 heures le soir

**Lundi 7 octobre 2013**

de midi à 8 heures le soir

**Mardi 8 octobre 2013**

de midi à 8 heures le soir

**Mercredi 9 octobre 2013**

de midi à 8 heures le soir

**Jeudi 10 octobre 2013**

de midi à 8 heures le soir



Vous pouvez aussi  
aller à la commission de révision  
les jours suivants :

**Vendredi 11 octobre 2013**

de midi à 8 heures le soir

**Samedi 12 octobre 2013**

de midi à 6 heures le soir

**Dimanche 13 octobre 2013**

de midi à 6 heures le soir

**Mardi 15 octobre 2013**

de midi à 8 heures le soir

**Mercredi 16 octobre 2013**

de midi à 8 heures le soir

**Jeudi 17 octobre 2013**

de midi à 8 heures le soir

Vous pouvez aller  
à n'importe quelle commission de révision  
de la Ville de Montréal.



Pour ajouter votre nom à la liste  
ou faire corriger votre carton,  
vous pouvez avoir de l'aide.

Ces personnes peuvent vous aider :

- votre mari ou votre femme
- votre père ou votre mère
- votre grand-père ou votre grand-mère
- votre beau-père ou votre belle-mère
- votre frère ou votre sœur
- votre beau-frère ou votre belle-sœur
- votre fils ou votre fille
- votre beau-fils ou votre belle-fille
- votre petit-fils ou votre petite-fille

Vous n'êtes pas obligé  
d'aller à la commission de révision  
avec la personne.

La personne qui fait la demande  
doit apporter vos 2 documents  
pour vous identifier.






## 2 semaines avant les élections

Si vous êtes inscrit pour voter,  
vous recevrez un autre carton par la poste,  
dès le **21 octobre 2013**.

Le carton s'appelle **carte de rappel**.

La **carte de rappel** ressemble à ceci :

3 novembre 2013		Bureau du président d'élection 2060, rue Dickson, 3 <sup>e</sup> étage Montréal, QC H1N 2H8	
Élection Montréal www.electionmontreal.ca			
<b>RAPPEL / REMINDER</b>			
Madeleine UNTEL 576, rue inconnu Montréal			
Arrondissement / Borough	XX XXXXXXXXXXXXXXXX		
District électoral / Electoral district	XX XXXXXXXXXXXXXXXX		
Section de vote Polling subdivision	XX	Bureau de vote BVA Advance polling station	XX
Vous pouvez voter à cet endroit, le JOUR DU SCRUTIN, le dimanche 3 NOVEMBRE 2013, de 10 h à 20 h : On POLLING DAY, Sunday, NOVEMBER 3, 2013, from 10 a.m. to 8 p.m., you may vote at:			
Endroit de vote Adresse Local			
Vous pouvez voter à cet endroit, le jour de vote par anticipation, le dimanche 27 OCTOBRE 2013, de midi à 20 h : On the day of the advance poll, Sunday, OCTOBER 27, 2013, from noon to 8 p.m., you may vote at:			
Endroit de vote Adresse Local			
Vous pouvez voter à ce bureau du président d'élection, les vendredi 25, lundi 28 et mardi 29 OCTOBRE, de 9 h à 21 h et le mercredi 30 OCTOBRE, de 9 h à 14 h : On Friday, Monday and Tuesday, OCTOBER 25, 28 and 29, from 9 a.m. to 9 p.m. and on Wednesday, OCTOBER 30, from 9 a.m. to 2 p.m., you may vote at this Office of the Returning Officer:			
Endroit de vote Adresse Local			
Le président d'élection / Returning Officer M <sup>re</sup> YVES SAINDON			



© Adaptation en texte simplifié

Simplicom

Dernière mise à jour en date du 21 août 2013

L'adresse pour aller voter est écrite sur le carton.

La **carte de rappel** donne  
le **nom des personnes**  
pour qui on peut voter.

Si vous ne savez pas où aller voter,  
allez sur le site Internet :  
**jevotepourmaville.ca**

Gardez votre **carte de rappel**.

Apportez votre **carte de rappel** avec vous  
quand vous irez voter.

Les employés des élections utilisent la **carte de rappel** pour  
vous trouver plus vite sur la liste.



## Le jour des élections

Pour voter,  
vous devez aller à l'adresse écrite  
sur votre **carte de rappel**.



**Vous devez apporter une pièce d'identité.**

Par exemple :

- carte d'assurance maladie
- permis de conduire
- passeport canadien
- certificat de statut d'Indien
- carte d'identité des Forces canadiennes



© Adaptation en texte simplifié

Simplicom

Dernière mise à jour en date du 21 août 2013



Les employés des élections  
vous donnent un ou plusieurs papiers  
pour voter.



Chaque papier est  
un bulletin de vote.

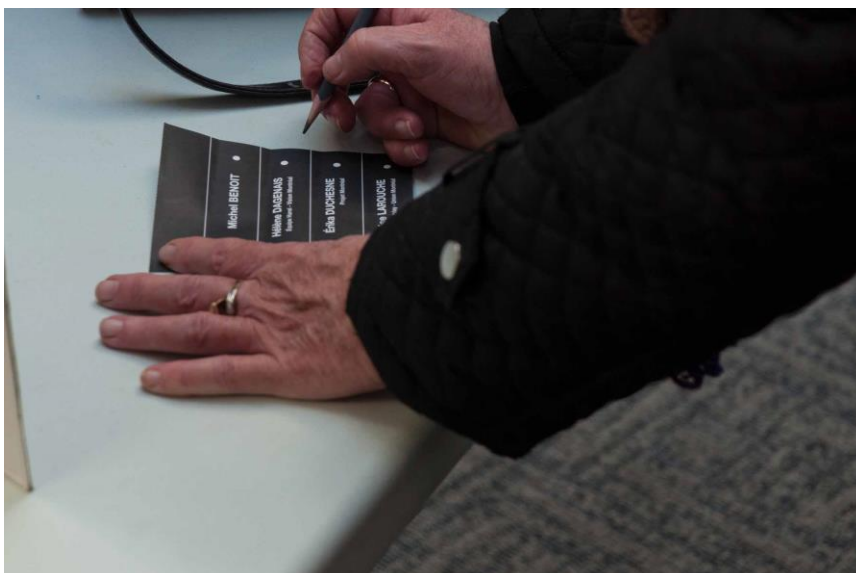




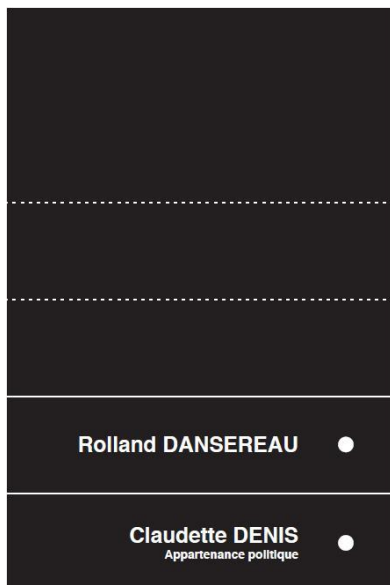
Vous apportez les bulletins de vote  
derrière un isoloir.



Sur chaque bulletin de vote,  
vous devez faire un **X**  
dans le cercle à côté du nom  
de la personne de votre choix.



Le bulletin de vote ressemble à ceci :



Vous devez choisir une seule personne sur chaque bulletin de vote.

Vous pliez chaque bulletin de vote.

Vous mettez chaque bulletin de vote dans la boîte.



## Accessibilité du lieu de vote

Tous les bureaux suivants  
sont accessibles pour les personnes  
qui ont du mal à se déplacer :

- la commission de révision
- les bureaux du président d'élection
- les bureaux de vote **par anticipation**

Voter par anticipation,  
c'est voter avant le jour de l'élection.

Le jour de l'élection,  
beaucoup de bureaux de vote  
sont accessibles  
mais certains bureaux de vote  
ne sont pas accessibles.

Pour vérifier si votre bureau de vote est accessible, regardez  
votre **carte de rappel**.



Si vous voyez ce dessin  
à côté de l'adresse du bureau de vote,  
alors votre bureau de vote est accessible  
aux personnes à mobilité réduite.

Pour en savoir plus,  
téléphonez au **514 872-8683**.



## Les moyens pour aider les personnes qui ont des limitations visuelles

Pour les personnes qui ont des limitations visuelles ce manuel de l'électeur est offert :

- en braille
- en gros caractères
- en CD audio

Vous pouvez le trouver dans les associations de personnes aveugles ou amblyopes.

Vous pouvez aussi le trouver à votre bureau d'élection d'arrondissement.

Pour savoir où est votre bureau d'élection d'arrondissement, téléphonez au **514 872-8683**.

Vous pouvez écouter la version sonore sur le site Accès Simple de la Ville de Montréal.

Le jour du vote, si vous avez des limitations visuelles :

- vous pouvez être accompagné de la personne de votre choix pour voter.
- ou si vous voulez, un employé du Bureau des élections peut vous accompagner.

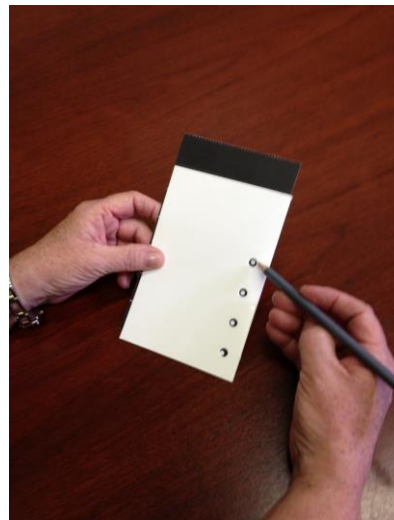


Le jour du vote,  
vous pouvez demander  
à un employé du Bureau des élections  
assis derrière la table  
de vous accompagner pour voter.

L'employé assis derrière la table  
vous donnera un bulletin de vote  
facile à utiliser.

L'employé assis derrière la table  
vous lira les choix de candidats.

Vous pourrez ensuite voter vous-même.



Un bulletin de vote  
facile à utiliser



## Les moyens pour aider les personnes qui ont des limitations auditives

Le Bureau des élections a fait une vidéo en LSQ : langue des signes québécoise.

Vous pouvez voir la vidéo :

- sur le site **jevotepourmaville.ca**
- dans certaines associations de personnes sourdes ou malentendantes

Vous pouvez aussi avoir une copie de la vidéo à votre bureau d'élection d'arrondissement.

Pour savoir où est votre bureau d'élection d'arrondissement, téléphonez au **514 872-8683**.

Les associations de personnes sourdes ou malentendantes savent de quels documents vous avez besoin pour vous inscrire sur la liste électorale et pour voter.

Le jour du vote, si vous avez des limitations auditives, vous pouvez être accompagné de la personne de votre choix pour voter.



Si vous voulez,  
un employé du Bureau des élections  
peut vous accompagner.

Pour en savoir plus,  
vous pouvez envoyer un courriel à :  
**[election@ville.montreal.qc.ca](mailto:election@ville.montreal.qc.ca)**

## **Les moyens pour aider les personnes qui ont des limitations motrices**

Le jour du vote,  
si vous avez des limitations motrices,  
vous pouvez demander une chaise  
pour vous asseoir  
pendant que vous votez.

Si vous avez de la difficulté à tenir le crayon,  
vous pouvez demander un plus gros crayon.

Il n'y aura pas de différence  
entre votre bulletin de vote  
et un autre bulletin de vote.

Vous pouvez demander  
un porte-document avec pince  
pour que le bulletin de vote ne bouge pas.

C'est plus facile  
pour voter avec une seule main.



L'isoloir est un panneau  
qui vous cache  
pendant que vous votez.

Vous pouvez demander  
que l'isoloir soit fixé sur la table.

Il ne pourra pas tomber.



Un isoloir

Si vous avez besoin d'un moyen  
pour vous aider à voter :

- demandez à un employé  
du Bureau des élections près de vous
- ou téléphonez au 514 872-8683





## **Vous avez besoin d'aide pour voter ?**

Un parent peut vous aider à voter.

Voici les parents qui peuvent vous aider :

- votre mari ou votre femme
- votre père ou votre mère
- votre grand-père ou votre grand-mère
- votre beau-père ou votre belle-mère
- votre frère ou votre sœur
- votre beau-frère ou votre belle-sœur
- votre fils ou votre fille
- votre beau-fils ou votre belle-fille
- votre petit-fils ou votre petite-fille

Si un parent vous aide à voter  
vous n'avez pas besoin d'être accompagné  
d'un employé du Bureau des élections.

Une autre personne peut vous aider à voter.

Si une autre personne vous aide à voter  
vous devez être accompagné  
de 2 employés du Bureau des élections  
qui travaillent au bureau de vote.

Une personne capable d'interpréter  
le LSQ : langue des signes québécoise  
peut vous aider à communiquer  
avec les employés des élections.



## Après les élections

Les résultats seront annoncés  
le dimanche 3 novembre,  
après 8 heures le soir.

Les résultats seront affichés  
sur notre site Internet :  
**jevotepourmaville.ca**

## Vous avez des questions ?

Visitez notre site Internet :  
**jevotepourmaville.ca**

ou téléphonez au Bureau du président d'élection :  
**514 872-8683**

Vous pouvez trouver ce guide sur notre site Internet.  
Ce guide existe en plusieurs langues.

Visitez notre site Internet  
pour voir ce que nous faisons  
pour que ce soit plus facile de voter  
pour tout le monde.

